REUNION DE BUREAU

**19 février 2020**

**Elus présents** : Jean-Claude DAURAT –Mireille FONLUPT -- Michel BRAVARD - Guy GORBINET - François DAUPHIN Daniel FORESTIER –-Laurent BACHELERIE - Eric DUBOURGNOUX - Jean-Luc COUPAT - Simon RODIER - Suzanne LABARY - Chantal FACY - Isabelle ROMEUF - Georges MORISON.

**Absents**: Stéphanie Allègre Cartier.

**Techniciens** : Johan ROUGERON - Olivier GALLO-SELVA – Snéjana GUCESKI - Christelle LONDICHE.

**…………………………………………………………….**

**Dispositifs Habitat** (Présentation Elodie Chantegrel et pauline Nakanabo, cf. document)

Points notables :

* 4 dispositifs « habitat » en cours sur le territoire d’ALF ;
	+ ORT : Travail en cours depuis février 2019 ; en phase finale d’élaboration. Signature de la convention le 6 mars en mairie d’Ambert. La Mairie d’Ambert a recruté un chargé de mission : Léo Barattier. L’ORT est un dispositif qui doit être porté par la ville principale de l’EPCI et par l’EPCI, et fait l’objet d’une convention signée avec l’Etat, et d’autres partenaires institutionnels (Région, CD 63) susceptibles d’apporter leur soutien. 4 stratégies développées dans l’ORT (cf. diapo n°4). Certaines actions engagées dans ce cadre renforcent la stratégie de territoire d’ALF.

Périmètre : cf diapo n°9.

* + OPAH-RU et le PIG Départemental : les 58 sont couvertes par le PIG départemental, mais seulement 4 par l’OPAH : Cunlhat, Ambert, Arlanc, Saint-Anthème. (cf. diapo n°10 et 11)
	+ Plateforme de rénovation de l’habitat. Ce dispositif s’inscrit dans la nouvelle politique départementale afin de donner de l’ampleur à la rénovation énergétique sur le territoire. 1 animateur propre au territoire sera présent 4 jours par semaine pour un coût de 20 000 € par an.
* Calendrier : cf. diapo n°13

Le Bureau est d’avis que la communication mise en place dans ce domaine se doit d’être efficace et l’accès à ces dispositifs simplifié afin que les usagers puissent les utiliser.

**MSAP Cunlhat :** Chantal Facy informe le bureau que la commune de Cunlhat a reçu une demande de mise en péril de la part de l’EPf-Smaf pour le bâtiment de de la MSAP.

M. le Président répond qu’il n’y a pas d’autres alternatives afin de se protéger des risques que le bâtiment présente à l’heure actuelle, et se prémunir contre d’éventuelles intrusions.

Campus connecté :

Ambert est choisi pour être territoire d’expérimentation

Public concerné : jeunes qui n’ont pas les moyens de faire leurs études en ville ; personnes qui souhaitent se réorienter ; …

Nécessité d’avoir une salle de 80 m² équipée numériquement.

Un tuteur serait présent pendant les heures de cours mais ce n’est pas un professeur ; cela peut être un surveillant.

Le Bureau réserve son avis et diffère sa décision du fait d’un délai trop court de mise en œuvre : réponse doit être donnée avant le 31 mars, pour un début de fonctionnement en septembre 2020 ;

Il souhaite mener une réflexion à ce sujet :

* Etude des besoins, coûts d’investissement, coût de fonctionnement ? participation de l’Etat, de la Région ?

Rapport Egalité Hommes / Femmes et actions d’ALF sur son territoire : cf. document.

Décisions :

* Enseignement musical : demande de subvention au CD63
* Attribution de contrat à la Sté CONTENUR